

4 - QUESTIONS SOCIO-CULTURELLESa - STAGES PROFESSIONNELS

Etant donné que jusqu'à présent l'Accord de 1956 entre le Canada et la France relatif à l'admission de stagiaires n'a pas donné les résultats escomptés, la Partie canadienne souhaite que le ministère de la Solidarité nationale et des Affaires sociales avec le concours de l'Agence nationale pour l'emploi reçoive la visite des administrateurs canadiens de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration pour étudier les modalités qui permettraient aux agences chargées de l'emploi de trouver les stages de formation prévus dans le cadre de l'Accord.

b - ECHANGES DE FONCTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

La Partie canadienne souhaite que la délégation à l'emploi (France) et la Commission de l'Emploi et de l'Immigration (Canada) mettent en œuvre dans un avenir prochain l'échange de fonctionnaires dont le ministre français de l'Emploi et le ministre canadien de l'Emploi et de l'Immigration ont convenu en avril 1984.

c - QUESTIONS SOCIALES

Les deux Parties échangent des informations sur la condition des personnes handicapées, le bénévolat dans la vie associative et la condition féminine.

d - JEUNESSE ET SPORT

Les deux Parties sont convenues d'échanger de l'information sur l'Année internationale de la jeunesse (A.I.J.). Elles s'efforceront si nécessaire à l'intérieur des mécanismes existants, d'apporter leur aide à la réalisation d'un projet d'échange dans le cadre de l'A.I.J.

12

.../...